# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 9 OCTOBRE.

## OBSERVATIONS IMPORTANTES.

Nous prions les citoyens qui désirent voter en novembre prochain de prendre note:

1°. Que les certificats d'enregistrement 1868 ne sont plus valables;

2°. Que ceux qui, enregistrés en 1870, ont depuis changé de Ward, doivent se faire enregistrer dans le Ward de leur nouveau domicile;

3°. Que les bureaux d'enregistrement doivent fermer dix jours avant l'élection et qu'il est bon de ne pas attendre au dernier moment.

4°. Que ceux qui se sont fait enregistrer en 1870 doivent s'assurer que leur certificat n'est pas égaré avant la fermeture de l'enregistrement.

## Un Document Municipal.

M. Shaw, administrateur des Comptes Publics, vient de publier son dernier rapport sur la situation financière de la ville et à cause de cela même nous lui devons un compliment car il n'était pas tenu légalement à ce travail. Mais il est possible qu'il ne juge pas le compliment très flatteur. M. Shaw a su se rendre compte des affaires municipales dans leur ensemble, mieux que ne l'a fait aucun de ses prédécesseurs dans le département qu'il a administré. Nous parlons, bien entendu, d'une période de temps limitée, ne voulant en aucune manière établir une comparaison entre le gouvernement municipal tel qu'il existait avant la guerre et le gouvernement municipal qui a suivi cette triste phase. Le premier, bien qu'il fut à la fin devenu un peu dissipateur, avait cependant maintenu le budget des dépenses dans de certaines limites qu'il n'osait pas dépasser. Aussi le développement de la ville était-il continu et rapide, sans qu'on vit poindre nulle part une raison majeure d'interruption, d'entrave ou de découragement.

Le second gouvernement, au contraire, en dissipant follement, ineptement, criminellement, tous les revenus de la ville, et en élevant ses dépenses à un chiffre que ne justifiaient pas ses ressources, l'a engagée dans une voie ruineuse qui se traduit aujourd'hui en une dette dont les intérêts seuls absorbent plus de la moitié de ses recettes, bien que ces recettes, par des taxes sauvages, aient été portées au double de ce qu'elles étaient autrefois. Nous ne reconnaissons, quant à nous, de légitime, en fait de dettes, que les millions émis pour remplacer les billets de ville, que les Conseils [illegible] pour laisser tomber quand il était si facile d'en maintenir le crédit, et ensuite les bons fournis pour l'achat des water-works, en tout $5,500,000 au plus. Ces deux dettes réunies à l'ancienne dette consolidée, qui avait été réduite de beaucoup avant la guerre, ne formeraient aujourd'hui qu'un total de 10 ou 11 millions au plus. Tout le reste se compose de dettes illégitimes et ce reste ne va pas à moins de 11 millions, de 11 millions dont on ne voit nulle part des traces, comme représentation de dépenses, si ce n'est sur les livres de M. Shaw et de ses prédécesseurs sous le régime radical.

Voilà ce que M. Shaw n'a pas étudié et ce dont il ne parle pas dans ses divers rapports. C'est une lacune grave, car c'est là qu'est la condamnation du régime radical qui a produit les maux que M. Shaw lui-même expose aujourd'hui. Il en cherche le remède, et indique quelques moyens qui ne sont pas sans valeur. Mais le *nec plus ultra* de ces moyens serait tout simplement de couvrir le déficit de $700,000 sur l'exercice de 1872.

Et qui peut répondre que le déficit n'ira pas au delà? M. Shaw se borne à ce chiffre, parce qu'il suppose que le trésor municipal ne fera sur la collection des taxes de cette année que la perte ordinaire, c'est-à-dire une perte de 5 pour cent. Mais il y a déjà dans la perception de la taxe de 1871 un arriéré de $1,300,000 au moins. N'est-ce là que le 5 pour cent? C'est plus d'un tiers de la taxe estimée sur la base d'un assessement de 135 millions.

C'est donc 40 pour cent au moins qu'il faut dire. Il est vrai que sur cet arriéré il rentrera quelque chose, mais beaucoup moins qu'on ne pense; d'abord, parce que les contribuables sont réellement dans l'impuissance de payer des taxes aussi démesurées, ensuite, parce qu'ils comptent sur le changement que les élections de novembre doivent opérer dans l'administration de la ville. Ont-ils tort? ont-ils raison? C'est ce qu'un avenir très rapproché nous apprendra; mais, ce qui est certain, c'est que rien ne peut les forcer à payer avant les élections. Par conséquent, pouvant attendre, ils attendront. M. Shaw n'a ni prévu, ni calculé cette nouvelle chance de déficit. En conséquence, au lieu de porter le déficit à $700,000, nous pensons qu'il faut le porter au moins au double, et que l'exercice de cette année se résoudra par une nouvelle émission de $1,400,000 de bons. Voilà la vérité.

Les premiers chiffres de M. Shaw sont donc basés sur une supposition erronée; mais, s'il y a erreur, peu lui importe! Ce n'est pas lui qui en supportera la responsabilité, car il ne sera plus au Conseil de ville quand un déficit double de celui qu'il établit dans son rapport, sera signalé.

Après cela, M. Shaw avec un louable esprit de réforme, cherche, comme nous le disions plus haut, les moyens d'équilibrer sérieusement le budget; mais ses vues ne sont pas bien étendues; il cherche ces moyens et ne les trouve que dans une diminution de dépenses, diminution excessivement limitée et qui ne suffirait pas; car il faut non seulement combler son déficit à lui et ensuite le nôtre qui est du double, il faut encore arriver à une diminution de taxes pour faire cesser enfin l'expropriation des contribuables. M. Shaw nous paraît [illegible] quand il ajoute qu'il ne faut pas penser à une augmentation de charges foncières, celles d'aujourd'hui dépassent déjà les revenus que la propriété peut donner.

C'est [illegible] de la part d'un homme élevé à l'école radicale. On serait tenté de croire que M. Shaw est devenu, ou veut devenir propriétaire, et qu'il prévoit le moment où, cessant d'exercer des fonctions publiques grassement salariées, il ne sera plus que cela. C'est une triste qualité en effet que celle de propriétaire quand on n'en a pas d'autre aujourd'hui. Mais poursuivons:

Nous trouvons dans le rapport que nous analysons des considérations très justes sur les frais que coûtent les travaux de la ville, exécutés comme ils le sont sous le système actuel, et des commentaires tout aussi acceptables sur le jugement de la cour relatif à la constitutionnalité des taxes de licence.

Sur le premier point, M. Shaw donne enfin raison à l'opinion que nous avons émise si souvent en matière de travaux publics. Dans de grands Etats, où il s'agit d'œuvres d'art, nous admettons pleinement que ces œuvres soient conçues et exécutées par le gouvernement même. En pareils cas, il ne faut pas lésiner sur le salaire des ouvriers habiles ni sur celui des artistes. On n'y perdrait beaucoup plus à faire exécuter les travaux à moitié prix par des entrepreneurs incompétents. On y perdrait même tout, car un travail mal fait est à refaire. Mais dans nos entreprises, où l'art n'est pour rien, où il ne s'agit que d'égoûts, de desséchement, de creusement de fossés ou de canaux, de constructions ou de réparations de quais d'après des plans imposés par la nature ou par la force des choses; dans nos travaux où il ne s'agit que de nettoyages de rues et d'ouvertures de rigoles, de distributions d'eau pour l'usage des habitants ou pour le besoin des pompes à incendie, on peut et l'on doit rechercher l'économie. En pareils cas, le système des contrats pour l'adjudication des travaux, après concurrence publique, est le meilleur de tous. Il épargnait à la ville des millions autrefois; pourquoi n'aurait-il pas le même effet aujourd'hui? M. Shaw parait avoir entrevu la supériorité de ce système puisqu'il le propose comme une des réformes à faire. Mais pourquoi M. Shaw a-t-il vu cela si tard? Ou s'il l'a vu plus tôt, pourquoi n'a-t-il pas taché de le faire prévaloir dans la pratique? Si M. Shaw était franc, il répondrait: On n'a pas eu recours à l'adjudication publique des contrats, parce qu'on a voulu tripoter sur les travaux et s'enrichir aux dépens de la ville.

Quant au remboursement des taxes de licence, M. Shaw repousse cette demande avec beaucoup de raison et de logique. Le fait est qu'on n'eut jamais cru qu'il put se trouver une Cour de justice assez oublieuse du droit pour déclarer ce remboursement obligatoire. Mais nous laissons pour un autre article ce sujet et bien d'autres dont il est question dans le rapport de M. Shaw, rapport qui sera précieux à consulter pour ses successeurs. M. Shaw est un grand travailleur et un travailleur intelligent. [illegible] que nous en [illegible] autres des mêmes facultés en [illegible] pour l'accomplissement d'une question de vie ou de mort pour nous.

## NOUVELLES EUROPEENNES.

Les journaux de Berlin annoncent la retraite de M. de Thile, secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères de Prusse, et qui, dans ces dernières années, a souvent eu l'occasion de remplacer M. de Bismarck, dont il a été un des collaborateurs les plus distingués. M. de Thile se retire en raison de considérations de famille; il serait remplacé par M. de Balan, actuellement représentant de l'empire germanique à Bruxelles.

[illegible]

M. Thiers est décidé à n'aborder cette grosse question constitutionnelle que lorsqu'il aura traité avec la Prusse pour substituer aux garanties territoriales des garanties financières.

Quand l'évacuation sera complète, il y aura lieu de traiter cette question, dont la solution sera le dernier acte de l'Assemblée actuelle.

[illegible] réformes à apporter à notre législation électorale, et il faut du temps à M. Thiers pour préparer les voies de l'entente, particulièrement sur les conditions d'âge et de domicile.

Nous commençons à apprécier les heureux résultats des grèves qui, depuis un an, se produisent dans nos bassins de houille, au nom du progrès.

Pendant les six premiers mois de 1872, nous avons demandé à la Belgique seulement, 2,320,000 tonnes de houille, soit le double de la quantité reçue pendant la période correspondante de 1870. Voilà de brillants résultats pour notre industrie.

On sait de quelle importance est pour l'industrie parisienne la tabletterie, la bimbeloterie, connue sous la dénomination générale d'*articles de Paris*. Naguère, les commissionnaires expédiaient à l'étranger aux maisons de détail et particulièrement en Italie les neuf dixièmes de notre fabrication. L'Allemagne entrait pour un dixième dans l'ensemble des achats de l'étranger. Par suite de la différence des salaires, aujourd'hui, les commissionnaires ne prennent plus 50 0/0 de leurs commandes chez nous.

Nos prix de revient s'élèvent continuellement; ainsi les fabricants d'outils pour la typographie ont élevé leurs prix de 10 0/0.

Nous parlions tout à l'heure de la différence des salaires. En voici un exemple que cite le *Havre*: Dans les fabriques d'accordéons, articles de grande vente pour l'exportation, les ouvriers de Saxe travaillent à raison de 60 cents par jour, tandis que nos ouvriers, dans les mêmes articles, gagnent de 4 à 5 fr. par jour.

Or, les Allemands viennent encore de compliquer la difficulté de la concurrence pour nous, en abaissant le tarif des transports sur les chemins de fer, tant pour les *matières premières, qui sont exemptes de droit*, que pour les objets fabriqués.

Nous engageons les protectionnistes à visiter nos fabriques du faubourg Saint-Antoine et des quartiers du Temple et des Francs Bourgeois. Ils verront vers quelle ruine ils conduisent notre industrie.

— Le chroniqueur du *Sport*, fort opposé, comme on sait, à la démocratisation de la toilette, nous signale une tendance qu'il considère comme fort heureuse; la cravate, discréditée, réduite à peu de chose, tend à reprendre son rang. Pourvu que l'on ne revienne pas aux cravates du Directoire! En tout cas, voici des détails intéressants sur un appendice du costume masculin:

Quand on a dit que l'homme était dans sa cravate, on a voulu dire que le choix de la cravate et la façon de la nouer décelaient le goût et parfois même la condition de celui qui la portait. Il y en avait de très luxueuses. Il n'était pas rare, il y a quarante ans, que le prix d'une cravate dépassât 60 et même 75 francs. L'étoffe était belle, et l'hiver, les hommes élégants les faisaient broder, pour paraître dans les réunions du soir et pour le théâtre.

Dans l'ancien régime, la belle cravate s'étalait avec splendeur. La République de 92 en avait conservé le luxe dans ses costumes d'apparat. Sous l'empire elle était magnifique, tombant avec ses plis ondoyants et ses coins brodés; sous la Restauration, elle se fit un caractère d'élégance très remarquable.

Elle commença à dégénérer à la fin du gouvernement de Juillet, au commencement on en portait encore de Brodées; mais elle perdit tout-à-fait son opulence sous le second Empire. Alors elle s'étrique de plus en plus, enfin elle s'est annihilée.

Il y a cinquante ans, un dictionnaire du temps définissait la cravate: "Une espèce de mouchoir en mousseline, en batiste ou en soie dont on fait plusieurs tours autour du cou et dont les deux bouts ordinairement brodés, noués sous le menton, descendent le long de la poitrine." Allez vérifier l'exactitude de cette définition sur ce qu'on appelle cravate aujourd'hui.

SALLES DE MORT. — Nous lisons dans le *Figaro*:

Un de nos correspondants nous écrit pour nous faire remarquer l'urgence qu'il y aurait à établir des *salles des morts* dans les cimetières de Paris.

A l'appui de son argumentation, il nous signale une scène de sommeil léthargique dont il a failli être la victime, non pas enterré.... mais disséqué.

Voici le fait:

Parti de France pour la Cochinchine, en qualité de sergent dans un régiment d'infanterie de marine, il fut atteint d'anémie et dut être rapatrié. En arrivant à Toulon, il entra à l'hôpital dans un tel état de faiblesse que les infirmiers ne lui donnèrent pas *de rien* plus de vingt-quatre heures à vivre. Le soir, en effet, il présentait tous les symptômes de la mort....

Lorsqu'il se réveilla, quarante-huit heures après, ses cheveux se hérissèrent sur sa tête, ses membres se tordirent dans l'attitude d'une folle terreur.... enfin un cri éclata dans sa gorge desséchée, attirant la sentinelle qui veillait à la porte de la salle de dissection.

Le malheureux sergent était étendu sur une table de marbre, au milieu de cadavres, et tout le lot allait être disséqué quelques instants plus tard.

Cette scène renouvelée d'André Vésale fait froid dans le dos, n'est-ce pas?

Nous comprenons parfaitement que le sergent réclame l'établissement des *salles des morts*, et nous nous empressons de lui annoncer qu'un projet dans ce sens doit être présenté au conseil municipal, avec cette seule variante que cette salle des morts serait appelée: *salle d'attente*.

COURAGE DE DEUX GENDARMES.—On écrit de Béziers, le 12 septembre, au *Messager du Midi*:

Un prisonnier, accompagné de deux gendarmes, parti le 12 courant par le train 113 de Toulouse, à six heures du matin, pour Montpellier, a profité du passage sous le tunnel de Nissan pour ouvrir doucement la portière du compartiment des secondes et sauter du wagon, malgré la vitesse de 35 à 40 kilomètres à l'heure.

Au sortir du tunnel de Nissan, le prisonnier ouvre la portière et saute dans le sens du train. Néanmoins il roule sur le talus et se relève sans aucun mal.

Les gendarmes se précipitent immédiatement en bas du wagon pour rattraper leur prisonnier, l'un d'un côté, l'autre de l'autre.

Ils tombent, se blessent, mais le sentiment de leur devoir et de leur responsabilité, qui les a poussés à se jeter en bas du wagon pour reprendre leur prisonnier, les empêcha de sentir leurs meurtrissures, et aussitôt relevés, après un étourdissement de quelques instants, ils se mettent à la poursuite de leur prisonnier, qui filait à travers les vignes. Ils l'ont atteint à Nissan. Les voyageurs les ont aidés.

Cet épisode dramatique n'a pas duré une heure, mais tous les voyageurs étaient émus.

Le train a été arrêté pour qu'on pût voir l'état des braves gendarmes; mais quand on les a aperçu courant le pistolet au poing, on a compris que leurs blessures étaient sans importance et le train est reparti.

Les gendarmes, ayant repris leur prisonnier, l'ont conduit à Béziers, où ils attendirent le train qui passe à neuf heures et demie du soir, pour l'escorter à Montpellier.

L'un des gendarmes a la figure abîmée par sa chûte du wagon et les membres tout meurtris.

Quant au prisonnier, j'apprends au dernier moment qu'il a une jambe démise.

On ne peut s'empêcher d'admirer la conduite de ces deux gendarmes qui, au risque de se tuer en sautant sur la voie, n'ont pas hésité à remplir leur devoir dans cette circonstance.

Il y a encore des hommes de cœur dans notre pauvre pays.

— Un joli garçon de café découvert à Etretat par le *Gaulois*:

Quelqu'un l'appelait hier pour la troisième fois, sans avoir obtenu de réponse.

—Voilà, monsieur, j'accours...répondit-il enfin, en s'acheminant de son pas tranquille et lent.

—Vous accourez, dites-vous; alors comment faites-vous donc quand vous marchez?

—Je m'assois, monsieur.

Hilarité prolongée.

—Curieux comme tous les bébés, le jeune Prudhomme, tout en lisant son histoire sainte, interroge son respectable père:

—Dis-moi papa, c'est donc vrai qu'autrefois on faisait des vêtements avec des feuilles de vigne?

—Oui, mon fils; c'est une étoffe légère dont on usait dans les âges poétiques, comme qui dirait: le casimir.. de la vigne!..

—Retour de la chasse.

Le fusil en panne, la carnassière vide, les vêtements poudreux, le visage hâlé, les yeux éteints, le docteur X.... rentrait bredouille, hier soir, lorsqu'un de ses amis l'accosta:

—Eh bien! docteur, ça a-t-il rendu?

—Absolument rien, mon cher.

—Ah! tu m'étonnes.

—Je n'ai rien tué de la journée.

—Ça t'apprendra à négliger ta clientèle.

## Causerie Scientifique.

Les races ne se font pas; elles existent. Animales ou humaines, sous le rapport dont nous voulons parler, c'est tout un.

Nul n'a jamais appris au castor, à la viscache, au chien des prairies à [illegible] et cependant ils les édifient en groupes les uns à côté des autres.

Nul n'expliquera davantage pourquoi telle race d'hommes bâtit volontiers en village, tandis que telle autre édifie plus souvent des demeures isolées. Cependant, pour l'observateur attentif qui, sans sortir de notre race, [illegible] flagrante: que sera-ce donc s'il poursuit semblable travail pour les formes successives des agglomérations humaines dans l'antiquité?

La maison isolée n'est donc pas nécessairement le commencement de la nation, tandis que le village l'a toujours été. La ville lui a succédé, mais ne fut longtemps qu'un grand village, aux rues telles que nos villages les conservent encore presque tous, aux rues à sol nu.

Or, les mêmes besoins ont amené les mêmes inventions chez les races successives. C'est pourquoi le pavage des rues,— dont nous croyons intéressant de dire quelques mots, — est tout à la fois très ancien et très moderne.

Chez nous, il date du douzième siècle, pas plus.

A propos des combinaisons nouvelles que l'on essaie autour de nous je ne voudrais pas faire parade d'une érudition, bien facile à acquérir; mais, il y a certains faits qui ne sont pas assez connus.

L'invention du pavage est un de ces faits-là. Il ne faut pas s'y tromper, ce fut une grande conception d'un grand homme!

"Philippe-Auguste, dit un historien, se promenant dans son palais royal, — aujourd'hui le Palais-de-Justice, — s'approcha de la fenêtre où il se plaçait quelquefois pour se distraire par la vue du cours de la Seine. Des voitures traînées par des chevaux traversaient alors la Cité, et, *remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur épouvantable*. Le roi ne put y tenir, *et même la puanteur le poursuivit jusque dans l'intérieur de son palais*....

"Dès lors, il conçut un projet très difficile, mais très nécessaire.... Il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville, et, par son autorité royale, leur ordonna de paver avec de fortes et dures pierres toutes les rues et voies de la Cité....

"Et fut faite en 1185, la *Croisée de Rei*, deux rues se croisant nord-sud et ouest-est...."

Ce pavage était composé de grosses dalles de grès, dont on a retrouvé des spécimens, en 1839, rue St-Jacques. Il n'offrait qu'une médiocre régularité, et ne présentait pas précisément la planimétrie d'une glace. Non pas que les exemples manquassent à cette époque, car les érudits savaient aussi bien qu'à présent, que les villes romaines avaient été pavées également en dalles, et qu'un certain nombre de cités italiennes conservaient encore ce système intact, ou très légèrement modifié. C'est même trois cent vingt ans avant Jésus Christ, sous le consulat d'Appius Claudius que les rues de Rome furent pavées, tandis que les Carthaginois, dit-on, pavaient les leurs de temps immémorial.

Prolonger ces citations serait abuser, mais elles nous ont paru indispensables pour faire comprendre où nous allons et quel est le chemin déjà parcouru. Il suffira de remarquer maintenant que ce fut sous Louis XIV qu'on employa le pavé gros et carré que nous connaissons encore et qui couvre toutes les routes royales à vingt lieues autour de Paris. C'était un fort bon revêtement du sol quand on l'a posé neuf, mais lorsque ces gros cubes se sont usés, il s'y est produit des fondrières et des bosses successives, de sorte que le parcours des véhicules rapides y devient un supplice pour ceux qui sont dedans.

Excepté à Paris, tout cela s'est assez peu modifié. En province, on en est encore, la plupart du temps, au gros pavé, en matière plus ou moins bonne. A moins que l'on n'ait trouvé plus simple de demander au torrent ou au fleuve voisin de prendre soin, seul, de tailler les pavés de la ville en les roulant pendant quelques siècles, les uns sur les autres. Nous possédons dans notre beau pays certaines villes qui, vraiment, ne laissent rien à désirer sous ce rapport. Nancy, Rodez et d'autres continuent à paver leurs rues avec des œufs de pierre plantés la pointe en l'air. C'est d'un effet prodigieux! Tous les avantages sont réunis d'un seul coup. Les pavés ne tiennent jamais, s'enfoncent, et leur surface présente des vallées et des montagnes. Puis, le public a les pieds broyés....

Les grands travaux de Paris, depuis une vingtaine d'années, nécessitèrent une foule d'expériences; car on s'aperçut, bientôt que les dépenses du premier établissement de ces travaux, ainsi que les frais d'entretien, constituaient une lourde charge pour la ville: quelque chose comme 10 millions par an, pour l'entretien seul. D'autres villes, même capitales, dépourvues de pavés convenables dans leurs environs, entrèrent également dans la voie des combinaisons capables de remplacer les pavés cubiques qui manquaient.

Une des qualités essentielles à un bon revêtement du sol, c'est qu'il possède une grande élasticité. On pensa au bois.

Le pavage en bois fut employé pour la première fois dans les rues par les Russes, à Saint-Pétersbourg, en 1834. Il consistait en blocs allongés, à peu près comme deux de nos gros pavés réunis. Cet essai fut repris depuis comme appui par les Anglais, non à cause de la rareté de la pierre chez eux, mais en vue d'éviter le bruit assourdissant que produisent les voitures en passant sur les pavés de pierre.

Depuis ce temps-là, le nombre des systèmes proposés est presque infini. Nous ne manquons pas, non plus, de pierres en France; nous en avons certes beaucoup plus que de bois, et cependant on sent que le pavé de pierre n'est plus à la hauteur des exigences actuelles, et l'on est obligé d'avouer que le pavage en bois, à quelque système qu'il appartienne, offre de grands avantages.

D'abord, celui de ne produire aucun bruit sous les voitures. En second lieu, celui de pas permettre la présence de la boue ni de la poussière, qui n'y séjourne pas; enfin, de diminuer considérablement le tirage, puisque, d'après les ingénieurs anglais, un cheval y traîne une charge équivalente à celle que quatre chevaux traîneraient sur un pavage en grès.

Toutes ces raisons expliquent les essais tentés en ce moment par nos édiles, d'un pavage en bois imprégné d'huiles minérales. Ce pavage a l'air fort commode et paraît devoir durer longtemps, témoin l'essai exécuté bien avant la guerre, dès mars 1868, dans la rue du Dragon.

Nous ferons cependant à ce système un reproche mérité. Il a l'inconvénient, quand il est placé, de produire une dilatation si peu modérée, qu'en face Ste-Barbe il a refoulé le trottoir de bitume qui longe l'Ecole de droit. Histoire de donner une preuve de dilatibilité aux jeunes élèves de physique du collège, et de leur prouver, en outre, le principe de l'impossibilité reconnue à deux corps d'occuper le même espace à la fois!

Ote-toi de là que je m'y mette!

est d'ailleurs un principe à l'ordre du jour, et nous ne sommes pas surpris que cette morale gagne toute chose autour de nous.

La dilatation du bois sera difficilement combattue, même par les hydrocarbures dont on les imprègnera. C'est pourquoi nous comprenons que les inventeurs du système actuellement en essai aient pensé à isoler chaque pavé dans une alvéole de béton. De cette manière, les dilatations et contractions ne s'ajoutent plus les unes aux autres, et l'ensemble peut demeurer stable.

La méthode employée est fort intelligemment trouvée. On étend une couche de béton, ou gros mortier, sur le sol; on y place les pavés de bois les uns à côté des autres, mais éloignés chacun de deux centimètres. Ces joints sont remplis de gros mortier qu'on y pilonne. Mais ce n'est pas tout: ces pavés sont obliques sur leurs bases, suivant un angle de 60°, de sorte qu'une rangée est couchée à droite, la suivante à gauche, et ainsi de suite; enfin, chaque pavé porte une rainure profonde sur ses flancs. Il en résulte que quand le mortier a rempli tous ces creux, pavé et béton ne font plus qu'un bloc homogène.

—Halte-là! vont dire les gens timides; vous oubliez donc Chicago et son sort malheureux? Vous oubliez donc que ce sont les pavés de bois qui ont propagé le feu par toute la ville, et que devant cet envahissement souterrain, continu, tout secours devient impossible? Avant de nous engager ainsi, n'est-il pas prudent d'y regarder à deux fois?....

—Le pavage en bois que nous voyons installer depuis ces derniers temps à Paris a subi, pendant la guerre, une singulière épreuve, qui répond parfaitement aux craintes exprimées ainsi. La cour de l'hôtel Rothschild, rue Monceau, est revêtue par ce système; elle fut longtemps occupée par les mobiles, qui y firent du feu, du matin au soir, pour se chauffer et cuire leur soupe; rien ne brûla. Le pavage est encore aujourd'hui intact, quoiqu'on voie une légère trace de l'usage anormal auquel on l'avait soumis, sans que les braves mobiles se doutassent s'ils marchaient sur du bois ou sur de la pierre.

Les Anglais, au lieu de chercher du côté du bois, ont tourné leurs regards vers la fonte, déjà employée à New-York, mais sans succès; et nous nous rappelons dans la Cité, près de la Bourse, cet affreux pavage dont les pavés portent en relief une croix, qui offre deux avantages: 1° celui de vous briser les pieds; 2° de former quatre godets, remplis de boue liquide noire comme de l'encre, qui vous éclaboussent d'une manière indélébile.... Et dire que l'on a eu tant de mal à inventer une encre de vertu solide! Elle était là!

M. Polonceau voulait qu'on fît des pavés en terre cuite. L'idée nous semble un peu hasardée, maintenant qu'on sait que la meilleure brique, même de champ, [illegible] pas.

Et quelle poussière un tel pavage produirait!

Il y a quelques années, la ville de Paris avait adopté des pavés en porphyre ou en trapp. Ce mode offre certains avantages que le pavé en bois n'aura jamais: il ne s'imprègne pas d'humidité, par conséquent ne sent jamais mauvais et présente des garanties de salubrité absolue.

La question, à Paris, vaut la peine d'être étudiée, par les chances de choléra qui courent l'Europe.

Mais il est arrivé.—et il arrive chaque jour dans les rues couvertes de ce pavé en porphyre, que la pierre est trop dure, [illegible] tombent [illegible] qu'on y [illegible] partie de ses qualités, puisque le sol, entre [illegible] devient perméable et spongieux.

Tombera-t-on éternellement ainsi de Charybde en Scylla? Nous n'en finirons pas si nous voulons passer en revue, même sommairement, tout ce qui s'est fait pour nos rues; gros pavés, petits pavés, pavés plats, pavés longs, pavés carrés... Il suffit de regarder à ses pieds, en se promenant, pour y voir de toutes les formes et de toutes les grandeurs.

Parlerons-nous du célèbre Mac-Adam, de son vivant conservateur des routes d'Ecosse et auquel on doit les fleuves de boue qui ont traversé et traversent encore Paris depuis 1849? Ah! qu'il eût bien mieux fait de garder son invention pour son admirable pays! Nous devons cependant [illegible] n'avait pas imaginé son empierrement pour des rues, mais pour des routes, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Un fait qui ne manque pas de bizarrerie, c'est que les Anglais, qui devaient, puisqu'il a été inventé dans leur pays, exécuter le macadamisage beaucoup mieux que nous, le font beaucoup plus mal. Il suffit de voir comment il est exécuté dans les rues de Londres: on le répand, puis les voitures se chargent du reste. Point de rouleau, point de cantonnier qui le régularisent.... Aussi, je vous laisse à penser la surface que cela fait! Mais c'est leur affaire...; et non la nôtre!

Il est vrai que Londres a près de 1200 kilomètres de voies urbaines, ce qui est un joli chiffre, tandis que notre Paris, en chiffre de fortifications, n'en a pas 800, malgré ses 2,256 rues!

Ce qui ne l'empêche pas de dépenser 15,071,272 francs pour les entretenir! Au même taux, Londres en aurait pour une *quarantaine de millions!!* Et cependant, chez nous, le mètre carré de pavés ne coûte moyennement que 48 centimes d'entretien.

Il est vrai, par compensation, que le mètre carré de macadam dépense *trois francs* par an; soit près de sept fois plus! Hélas! hélas!.... trois fois hélas!.... Rien n'est parfait en ce bas-monde, mes frères!....

Pas même l'homme!

Et encore moins le *chasseur*, une variété dudit bipède, fort irascible en ce moment.... quand il rentre *bredouille!*

Je voyais, l'autre jour, un de ces bipèdes maltraiter un quadrupède à lui appartenant, et je pensais que, des deux, c'était l'homme qui était la brute!

Quelle faute valait au pauvre animal d'être soulevé par les oreilles et frappé à coup de souliers ferrés? Peut-être un excès de zèle...., peut-être quelque désobéissance à un ordre mal donné.... Pauvre, pauvre chien!

Et je me disais: ce spectacle hideux, je ne l'ai pas vu, on ne le verrait jamais en Angleterre!

Pendant qu'il en est temps encore, parlons un peu de chasse pour nos confrères en Saint-Hubert. Il n'est jamais inutile de se comparer à ses voisins: c'est ainsi qu'on apprend la sagesse.

Les Anglais savent conduire leurs chiens d'arrêt avec un soin, une patience, un art admirables. Jamais un caprice, jamais un emportement déraisonnable. Mais aussi l'impartialité nous amène à reconnaître qu'ils demandent à leurs chiens beaucoup moins que nous n'exigeons des nôtres.

Leurs chiens ne rapportent pas.

Au coup tiré, le chien se couche, demeure immobile, jusqu'à ce qu'ayant rechargé son arme, le chasseur lui fasse signe de reprendre sa quête.

J'avoue que, même en ce pays, où le gibier abonde sur les propriétés particulières si bien aménagées, je n'ai jamais pu comprendre une telle précaution.

—C'est pour empêcher, me disait mon hôte, qu'en allant à la pièce abattue, le chien n'en fasse lever d'autres que vous ne pourriez tirer.

Très bien! Ici, je l'admets jusqu'à un certain point, quoique cela n'arrive pas souvent. Chez nous, hélas! cela arriverait si peu, si peu, qu'il vaut mieux n'y pas songer. Nous préférons ne pas perdre autant de gibier que vous ici, par la raison bien simple qu'il est plus rare.

—Rien ne nous distrait du tirer.

—J'en conviens. Mais est-ce bien un plaisir d'être mis à même, constamment, sans hasard, de tuer à tout coup? Je ne le crois pas.

Tout chasseur qui ne manquerait jamais est, selon moi, un chasseur *fini*. Il ne continuerait pas cette boucherie, qui n'offrirait aucun attrait.

On ne sent le prix des choses que quand elles font défaut. C'est la maladie qui nous rend chère la santé, la liberté; si tout était sûr, la sensation du sacré serait abolie. C'est la *bredouille*, possible le matin, qui rend léger le carnier rempli jusqu'au bord.

C'est parce qu'on a manqué quelques coups que l'on éprouve une véritable jouissance à ramasser un perdreau ou un lièvre. Le chasseur qui, assis dans son fauteuil, tuerait du gibier attaché devant lui, serait un maniaque bon à confier à Charenton.

Je m'extasiais devant les bons Anglais, perdant un temps précieux à chercher, rechercher, et enfin trouver quelquefois leur pièce démontée, qui avait pris des devants prodigieux.

—A quoi bon se presser?

—C'est vrai, là-bas; mais en France, il n'en est pas ainsi.... Oh! non!

Pour cette chasse particulière,—celle des pièces démontées ou blessées,— il a fallu inventer un chien spécial. Ce n'est pas le *pointer* qui, le nez au vent, la tête haute, peut retrouver une piste embrouillée et la démêler. Il faut un chien au nez bas, collé à la voie. On a fait le *retriever*, le retrouveur, le *ramasseur*, mélange de chien d'arrêt et de chien de Terre-Neuve.

Le *retriever* ne quête point, n'arrête pas, ne passe jamais devant le chasseur, mais demeure attentif à l'arrière-garde, entre les mains du porte-carnier. Au moment donné, on lui met le nez sur la voie, il part et rapporte la pièce de gibier après un travail plus ou moins long.

Tout ceci explique pourquoi nous voyons en France des chiens anglais importés chasser, les uns le nez haut, les autres le nez bas. Ces derniers sont des *retrievers* de diverses espèces,—car elles sont nombreuses,—dont nous faisons abusivement des chiens d'arrêt. La plupart de ces espèces sont charmantes; elles ne coûtent rien...; mais elles sont médiocres comme arrêt, à moins qu'on ne les emploie sur la caille ou la bécasse, parce qu'alors l'arrêt doit être fait de près. En tous cas, dès qu'on chasse en grande plaine, les retrievers arrêtent de près et le nez bas; aussi les perdrix, un peu *fanées* déjà, tiennent moins bien devant eux que sous l'arrêt élevé des pointers.

Ah! vraiment, c'est trop de complications! Notre brave chien français me semble préférable. Il fait tout, lui: il sonne les cloches et allume les cierges, comme le bedeau à tout faire du vieux curé de campagne! Il est à la peine, mais il est aussi à la récompense.

S'il quête et arrête le gibier, il a la jouissance de le rapporter dans sa gueule; c'est lui qui dénoue le drame et jouit du dénouement. Voyez la fierté de ce bon compagnon débouchant d'un sentier, un *trois quarts* en travers de la figure! Et cet autre, qui cache son museau sous les plumes bleuâtres du faisan pendant un panache!

Allez! allez! j'aime mieux le chien français.

Jamais je ne vis étonnement pareil à celui que manifestèrent les gardes anglais à la vue de mon chien braque courte-queue français. Il faut dire que nulle n'est plus laide que cette vieille race, qui nait blanche, grivelée de brun, sans queue souvent, ou orné d'un court moignon. La tête est lourde, osseuse, l'oreille courte, l'épaule en dehors, le corps déhanché. Si le chiffre n'était magnifique, ce serait un animal à ne pas élever! Contre-ongle le plus souvent, les pattes grosses et maladroites.... Ah! ils sont laids, laids!

Les domestiques, là-bas, savent tenir leur sérieux; leur flegme ne se dément pas, mais je les sentais ébahis de me voir présider avec un soin attentif aux besoins de Phanor. Ils se disaient en eux-mêmes: Tous les goûts sont dans la nature! Mais ce Français est fou d'élever un chien semblable!

Le lendemain ce fut une autre affaire, le brave Phanor s'est noblement vengé!

Toute la journée, il fit de la besogne pour quatre!.... Il en eût pu faire bien davantage!.... N'est-ce pas, Phanor?

Au chenil, le soir, il eut la première place et la première écuelle. Je crois que les gardes eussent volontiers passé devant lui chapeau bas!....

—Qu'est-il devenu?

—Mort au champ d'honneur! foudroyé par une vipère qui le mordit à l'œil! pauvre Phanor!!!

H. DE LA BLANCHÈRE.

—M. de Saint-Vallier vient d'obtenir enfin l'élargissement du nommé Dutour, seul prisonnier français qui avait été excepté lors de la conclusion du dernier traité qui met fin à l'occupation prussienne dans la Marne et la Haute-Marne.

On sait que Dutour avait été retenu en Prusse pour avoir voulu empoisonner les soldats prussiens qui lui buvaient son vin.

—De même que M. Veuillot rit de M. Loyson s'enrôlant sur le tard dans la légion matrimoniale, ainsi la gaîté du spirituel Erasme s'exerçait aux dépens de Luther, lorsqu'il épousa le 11 juin 1525, Catherine de Bora, religieuse.

"On a beau prétendre, disait Erasme, que le luthéranisme est une chose tragique, pour moi, je suis persuadé que rien n'est plus comique; car le dénouement de la pièce est toujours quelque mariage, et tout finit en se mariant comme dans les comédies."

On trouvera les Bulletins FINANCIER & COMMERCIAL A la 4me page.

### DEPARTS DES TRAINS DE CHEMINS DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS & JACKSON. [illegible]

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS. [illegible]

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE. Par le ferry de la rue Calliope.... [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS. Par le ferry de la rue Ste-Anne.... [illegible]

## CANDIDATURES.

LISTE DES Candidatures Démocratiques.

PRESIDENT DES ETATS-UNIS: **HORACE GREELEY** DE NEW-YORK.

VICE-PRESIDENT: **BENJAMIN GRATZ BROWN**.

LISTE DU FUSIONNISTE [illegible] L'ETAT.

POUR GOUVERNEUR. JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR. D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat Général. H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur. JAMES GRAHAM, d'Orléans.

Pour Secrétaire d'Etat. SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.

Pour Surint. de l'Education Publique. ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'Etat en général. T. C. MANNING, de Rapides. ANDREW S. HERRON, d'Est Bâton-Rouge. C. A. WEED, d'Orléans.

Premier District. Général HUGH J. CAMPBELL.

Second District. LOUIS BUSH, de Lafourche.

Troisième District. Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.

Quatrième District. A. H. LEONARD, de Caddo.

Cinquième District. L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général. G. A. SHERIDAN, d'Orléans.

Premier District Congressionnel. EFFINGHAM LAWRENCE.

Second District Congressionnel. RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.

Troisième District Congressionnel. ELBERT GANTT.

Quatrième District Congressionnel. Long terme—B. C. DAVIDSON, de Sabine. Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.

Cinquième District Congressionnel. GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

### PROGRAMME DE LA DEMOCRATIE ET DE LA REFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'Etat de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1° Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'Etat et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des Etats-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique, et, tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demanderons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons les systèmes de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4° Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit, en maintenant strictement le principe du *self government* local.

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi; le rappel de la loi des impressions, toutes les lois nuisibles, telles que la loi d'enregistrement, la loi d'élection, la constabulaire, la loi au sujet de la milice et de la police, et leur remplacement par des lois sages, équitables et économiques.

6° Dans le but de nous protéger contre les corruptions et les énormités dans notre gouvernement d'Etat, qui se sont présentées si souvent pendant les quatre dernières années, nous favoriserons et nous demanderons l'adoption immédiate de lois pénales de la plus grande sévérité pour sévir contre les personnes qui offriraient dans le but de les corrompre, de l'argent ou des présents aux législateurs ou à tout officier public d'Etat, de ville ou de paroisse; et aussi contre tout officier public qui se laisserait corrompre.

Nous demandons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui ne seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

Nous sommes en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, — qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'Etat, — de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'Etat, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SÉRÉ, Président du Comité Central Démocratique d'Etat.

W. M. RANDOLPH, Président du Comité Central d'Etat du parti de la Réforme.

### Enregistrement.

ETAT DE LA LOUISIANE, Bureau du préposé à l'enregistrement des votants.

Nlle-Orléans, 2 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la correction des listes de votants enregistrés de l'Etat, &c." approuvé le 16 mars 1870, avis est donné que les bureaux des surintendants assistants de l'enregistrement des différents "precincts" d'élection de la paroisse d'Orléans sont maintenant ouverts pour la révision et la correction des listes de votants enregistrés de la paroisse d'Orléans et resteront ouverts jusqu'au SAMEDI, 26 octobre 1872—les dimanches et les jours fériés exceptés. [illegible] depuis 7 heures du matin à midi et de 4 à 7 heures du soir.

Tous les électeurs (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, [illegible] enregistrés en 1870 [illegible]

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de résidence, dans les limites des precincts d'élection [illegible] 1870, de se présenter au bureau du surintendant [illegible] d'enregistrement [illegible] sur les livres d'enregistrement et sur les certificats d'enregistrement.

Voici une liste des bornes des différents precincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque precinct:

PREMIER PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Félicité, la rue Thalie et le fleuve. Bureau: No 278, rue St. Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Thalie, la rue Julia et le fleuve. Bureau: No. 212, rue St. Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Julia, la rue du Canal, le fleuve et le bas de la ville. Bureau: No 36, rue Poydras, entre Dryades et Rampart.

QUATRIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville. Bureau: No 77 rue Bourbon.

CINQUIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue St-Louis, la rue St-Philippe, le fleuve et le bas de la ville. Bureau: Rue Ste-Anne, No 44, entre Chartres et Royale.

SIXIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue St-Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et le Lac Pontchartrain. Bureau: Au coin des rues Hôpital et Bourbon.

SEPTIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs Elysées, le fleuve et le Lac Pontchartrain. Bureau: Au No [illegible] rue des Français.

HUITIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par les Champs Elysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et le Lac Pontchartrain. Bureau: No 444, rue Dauphine, entre Champs Elysées et Marigny.

NEUVIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal des Bouchers, le fleuve et Lac Pontchartrain. Bureau: No 746, rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

DIXIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Félicité, la rue Première et le fleuve. Bureau: No 128, rue St André, au coin de la rue Annunciation.

ONZIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Première, la rue Toledano et le fleuve. Bureau: Au coin de Washington et Magazine.

DOUZIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve. Bureau: Rue Magazine, entre Berlin et Milan.

TREIZIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, le fleuve et le bas de la ville. Bureau: Au coin de la rue Magazine et de l'Avenue Napoléon.

QUATORZIEME PRECINCT D'ELECTION. Borné par l'Avenue Peters, Carrollton, le fleuve et le bas de la ville. Bureau: Avenue Cinq, entre Laurel et la rue de Marché.

QUINZIEME PRECINCT D'ELECTION. [illegible] rive droite du Mississippi. Bureau à [illegible] Algiers.

B. F. BLANCHARD, [illegible]

E. H. REYNES & BRO. [illegible] Change [illegible] Paris et Londres [illegible] New York, San Francisco [illegible]

## SPECTACLES, &c.

Académie de Musique. [illegible] Lundi 7 octobre [illegible] OLIVER [illegible] BEN McCULLOUGH [illegible] THE WANDERER'S DIVORCE. [illegible]

Grande Fête Champêtre. [illegible] de l'Eglise [illegible] AUX CASERNES, SAMEDI et DIMANCHE, 5 et 6 octobre, SAMEDI et DIMANCHE, 12 et 13 Octobre. [illegible]

CAMPAGNE ELECTORALE. [illegible] Par ordre du Comité [illegible] E. A. BURKE, Secrétaire.

Shérif Civil.— Le nom de HENRY GREEN est indiqué comme celui d'un candidat convenable pour la place de SHERIF CIVIL. Des CITOYENS.

Le capitaine T. S. WILLIAMS, ancien surintendant du chemin de fer de Jackson, est candidat à la place de MAIRE de la Nouvelle-Orléans à la prochaine élection.

DIVERS. [illegible] J. A. FERNANDEZ, président. [illegible] SAMUEL S. McCUEN [illegible] JOHN B. TULLY [illegible] L. F. DELABIZIE [illegible] L. W. BAQUIE [illegible] A. SAULET [illegible] A. W. HUNTER [illegible] BENJAMIN

Compagnie d'huile de la Louisiane. FABRIQUE DE Huile de graines de coton, Tourteaux [illegible]

UNION NATIONAL BANK OF NEW ORLEANS [illegible] JAS. CHALARON, Caissier.

Avis. DEPARTEMENT [illegible] chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord [illegible] E. A. BURKE, Agent du fret.

Avis! — Taxes. [illegible]

Hôtel St-Louis. [illegible] H. F. MOTON, Président.

Dr. M. ESCOUBAS, RESIDENCE RUE DAUPHINE, [illegible]

A. F. COCHRAN & CAZERES [illegible]

IMPORTANT Pour les Cafés et Salons de Bière. [illegible]

ALBIN ROCHEREAU. WILLIAM T. HEPP. CHARLES T. DUGAZON. PIERRE CRABITES. ERNEST MERILH.

A. ROCHEREAU & CO., Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne COMMISSION MERCHANTS, IMPORTERS OF Wines, Brandies, Sardines, &c., 9 SOUTH WILLIAM ST. NEW YORK. 26 & 28 ST. LOUIS ST. NEW ORLEANS.

### VENTES JUDICIAIRES.

La Dame H. de St-Gême vs Southern Bank. CINQUIEME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 2,724. [illegible] DEUX TERRAINS [illegible] C. S. SAUVINET, Shérif de la Paroisse d'Orléans.

GABRIEL DE FERIET & Co. ENCANTEURS. G. DE FERIET. JOHN G. MONROE. Bureau et Salle d'Encan — au No 50 de la rue Royale. La plus ancienne Maison d'Encan de la Nouvelle-Orléans. [illegible]

LOTERIE. Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane. Incorporée le 11 août 1868. CHAS. T. HOWARD, Président. Loterie de Numéros Simples. [illegible] GROS LOT...... $50,000 CLASSE O. [illegible] CHAS. T. HOWARD, Président. [illegible]

Avis. Nouvelle-Orléans, 2 octobre 1872. [illegible] Signé: DELTA OIL CO. [illegible] Signé: H. S. SMITH JR. & CO.

Propriétés à vendre et à louer. A Louer. [illegible] A Louer. [illegible] Buvette et Coque de bateau à vapeur à vendre. [illegible] J. J. FERNANDEZ [illegible] A Louer. [illegible] M. L. PEIRE [illegible] A Louer. [illegible] E. LAPLACE, Pharmacien. [illegible] A VENDRE Pour cause de départ. [illegible] A Louer. [illegible] A Vendre. [illegible] Avis aux Chasseurs. [illegible] J. F. DIETRICH [illegible] Avis. P. POUJOL [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR LOUIS STERN & BROS. Vente importante, à crédit ET SANS RÉSERVE. 1000 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins, reçus par les derniers steamers directement des manufactures, convenant au marché de la Nlle-Orléans et comprenant un des stocks les mieux assortis et des plus beaux qui aient jamais été offerts sur cette place. [illegible]

PAR GABRIEL LEAUMONT. Malles, Habillements, Chapeaux, Articles de Toilette, &c. [illegible]

PAR A. O. PONS. Meubles de salon et de chambres à coucher en acajou et en noyer noir; Glaces, Tapis, Matelas, etc., etc. [illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR. POUR CAUSE DE DEPART. Meubles de salon en bois de rose, riches, [illegible]; Meubles de chambres à coucher, en bois de rose massif, des ateliers de Siebrecht et Mallard; Piano Pleyel droit, extra riche; Meubles de salle à manger; deux magnifiques Glaces de cheminée, françaises, de grandeur et d'épaisseur extra; Verrerie baccarat et St-Louis; Porcelaines Limoges, Gilles et Saxe; Tapis velours et Bruxelles; Meubles de cuisine, etc., etc. [illegible]

PAR EUGENE TOURNE. Succession de Charles Ledig. [illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY. [illegible]

J. SAGET [illegible]

W. H. HENNING, MARCHAND DE GROCERIES Et Importateur de VINS, LIQUEURS, ALE ET PORTER, Au No 73 de la rue du Camp, Nlle-Orléans. [illegible]

Aux Planteurs Sucriers. LE BISULFITE DE CHAUX, de Bonnabel [illegible] H. BONNAREL, 39 de la rue Peters.

RICE BROTHERS & CO., IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE Quincaillerie et Quincaillerie d'étagères, AMÉRICAINES ET ETRANGERES. Aux Nos 89 et 91 de la rue du Camp, [illegible]

LA MACHINE A COUDRE DE WEED, A L'USAGE DES FAMILLES [illegible] A. L. BRUNSON, Agent.

VENTES A L'ENCAN. PAR HOFFMAN MARKS & CO. CREDIT! CREDIT!! CONTINUATION DE LA Grande Vente, sans réserve et à crédit pour cause du changement de commerce. [illegible]

Grande Vente, sans réserve. 300 lots Linge fin de saison, 300 lots Lingerie de messieurs, 150 douzaines Chapeaux fins. [illegible]

PAR E. ROGER & CO. GRANDE VENTE SANS RESERVE. [illegible]

PAR ALFRED BOULIGNY. BELLE RESIDENCE DANS LA RUE DE L'ESPLANADE. Succession de J. B. Mertin. Deuxième Cour de District de la Paroisse d'Orléans. [illegible]

COGNAC. COMANDON & Cie.

[illegible] FINI & BASSETTI, Aux Nos 76 et 78 de la rue [illegible]

Achetez le Bijou de Boîte à Musique. [illegible] SANDERS & WAYNE, St-Louis, Mo.

BUREAU DE LA COMPAGNIE POUR la Conservation du Bois [illegible] J. F. FLANDERS, Président.

L'EQUITABLE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE, DES ETATS-UNIS. (The Equitable Life Insurance Society of the United States.) [illegible]